

CONTRAT DE LOCATION
de la **SALLE POLYVALENTE et SPORTIVE**
de SARRAS

aux ASSOCIATIONS

ENTRE

Monsieur ALLOUA Jacques, Maire de SARRAS, agissant au nom et pour le compte de la commune de SARRAS

ET

M,Mme,Melle

Représentant l'association

désigné le locataire.

Il a été convenu ce qui suit

La commune de SARRAS, propriétaire met à la disposition du locataire ci dessus désigné, durant une période qui **commencera** le à heures

pour se **terminer** le à heures

les locaux de la salle polyvalente, tels qu'ils sont équipés à ce jour, afin d'**organiser** :

..... (motif).

La location est consentie, et acceptée aux conditions ci-après :

CONDITIONS PARTICULIÈRES AUX ASSOCIATIONS DE SARRAS

La location des 2 premières journées étant gratuite, seule la caution de 200 € sera exigée. À partir de la 3^{ème} journée, le mode de règlement décrit au paragraphe suivant sera appliqué.

MODE DE REGLEMENT

* Un chèque de **50 €** représentant un acompte non récupérable est demandé à la réservation et le solde à la remise des clefs. (Chèque établi à l'ordre du Trésor Public)

* Une caution de **200 €** par chèque sera demandée à la réservation. Cette caution sera restituée suivant l'état des lieux et après qu'il ait été constaté par les services de la Mairie qu'aucune dégradation n'ait été apportée, et que la salle soit rendue dans un parfait état de propreté. Elle est récupérable en Mairie aux heures d'ouverture du secrétariat ou peut être envoyée par la mairie sur demande de l'intéressé(e).

Le montant de la location réclamé sera celui en vigueur le jour de l'utilisation de la salle.

ÉQUIPEMENT

La salle ne peut accueillir plus de 342 personnes.

Matériel mis à disposition : rangé sous les tribunes et dans le local de stockage

- 27 Tables,
- 189 Chaises rangées par piles de 18.

Le podium sera installé à la demande par les employés communaux.

Un espace cuisine communiquant avec la salle est équipé d'un bac à vaisselle, d'un réfrigérateur.

ENTRETIEN

- La salle devra être rendue entièrement nettoyée, et rendue dans un parfait état de propreté : sanitaires, hall, bar, grande salle, cuisine, et équipements ménagers (frigo, évier, etc..).

A défaut, la caution ne sera pas restituée.

- Les tables et chaises devront être lavées avant leur rangement.
- Les poubelles contenant les déchets ménagers devront être vidées dans les containers se situant devant le complexe sportif.
- Les déchets : verres, plastiques, cartons devront être apportés aux P.A.V. se situant à la rivière d'Ay (à côté du portique).

INSTALLATIONS ELECTRIQUES

Il est **formellement interdit** d'intervenir sur les installations électriques dans un but d'effectuer des branchements ou des raccordements provisoires permettant l'installation d'équipements annexes divers à partir de connexion de disjoncteurs, de prises de courants, etc....

De telles pratiques peuvent s'avérer dangereuses et entraîner des désordres et des dégâts importants.

UTILISATION

Pour la période du 15 Octobre au 15 avril, un supplément chauffage vous sera demandé.

L'utilisation des agrafes, des confettis, des paillettes, des pétards ou autres pièces d'artifices est strictement interdite.

RESPONSABILITÉ

L'utilisateur doit être assuré Responsabilité Civile contre les risques qu'il peut faire encourir dans la salle et à l'extérieur.

Il devra produire lors de la réservation de la salle, une attestation d'assurance souscrite auprès d'une compagnie solvable.

SECURITÉ

La salle est équipée de 10 extincteurs de 6 L d'eau, 1 de 5 kg de dioxyde de carbone.

Toute utilisation abusive sera sanctionnée.

L'organisateur est tenu par ailleurs d'assurer le service d'ordre à l'intérieur de la salle et veillera notamment à ne pas gêner l'accès aux issues de secours qui ne devront en aucun cas être verrouillées.

PARKING

La commune ne sera nullement tenue responsable des dégradations qui pourront intervenir sur les véhicules en stationnement sur les divers parkings.



Texte à écrire par le locataire signataire : «Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'utilisation de la salle polyvalente et Sportive, et m'engage à la restituer propre».

.....
.....
.....

Nom du Signataire :

Fait à SARRAS, le

Signature du Locataire,

Le Maire,

ALLOUA J.